

Mandat du/des propriétaires du/des terrains

Conformément à l'article 28 de la *loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain*, chaque soussigné, propriétaire des parcelles touchées par le projet d'aménagement particulier «Rue de la Sûre» à Ingeldorf, Commune d'Erpeldange-sur-Sûre, dont la moitié au moins des propriétaires disposant ensemble de la moitié au moins de la surface des terrains concernés déclare qu'il(s) / elle(s) est / sont d'accord avec le dépôt du projet d'aménagement particulier élaboré par le bureau d'études en aménagement du territoire et urbanisme pact s.à r.l. pour les besoins de la procédure d'approbation définie suivant la *loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain*.

No parcelle	Propriétaire(s)	Signature(s)
511 / 2119	LINCKELS, GUILLAUME (PLEIM)	